

Préavis Municipal – 09/2025

Rénovation des routes forestières du Bois de Rosset

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

Le concept global de la desserte forestière, établi par le canton de Vaud, relève que l'état actuel de certains tronçons des chemins forestiers du Bois de Rosset présentent des défauts au niveau de leur coffre et de la gestion de l'eau nécessitant la réalisation de mesures d'entretien.

Les mesures proposées permettront la bonne exploitation des forêts desservies, tant pour les travaux d'entretien, que pour les coupes et les plantations.

En outre, le chemin des Tailles présente actuellement des problèmes d'évacuation des eaux pluviales et une dégradation de son revêtement, compliquant, ainsi, son utilisation par les différents usagers : promeneurs, agriculteurs et exploitants forestiers.

Afin d'assurer la pérennité de cette voie et de garantir un accès sûr et efficace, il est essentiel d'entreprendre des travaux de rénovation sur un tronçon d'environ 200m.

Le présent préavis est proposé cette année car, en cas d'approbation et de réalisation des travaux, nous pourrions bénéficier d'une subvention cantonale conséquente de 70% du montant de l'investissement. L'éventuelle reconduction d'une telle subvention à l'avenir n'étant pas garantie.

Avec cette subvention, il apparaît primordial à la Municipalité de réaliser les travaux sans attendre puisque les travaux mentionnés sont indispensables à court terme.

Il est à souligner que ce projet s'inscrit également dans une perspective plus large de valorisation du bois de Rosset, puisqu'il permettra la mise en place d'un sentier forestier dès l'année prochaine.

L'objectif global du projet est donc de rénover deux tronçons de chemins forestiers pour un total de 1300 mètres, en améliorant les infrastructures afin de garantir une meilleure durabilité et de faciliter à la fois l'exploitation forestière et les activités de loisirs ainsi qu'agricoles.

2. Localisation



Les tronçons concernés sont identifiés en rouge sur le plan (1300m)
Les tronçons du sentier forestier sont, eux, en bleu.

3. Descriptif des travaux

Les travaux prévus comprennent :

- Travaux préparatoires : éparage, élagage si nécessaire, afin de dégager le gabarit de circulation.
- Renforcement et rénovation des tronçons en grave : ajout de matériaux de remblais, profilage des dévers et mise en place de dispositifs d'évacuation des eaux de ruissellement (traverses alpines, cunettes d'infiltration, etc.).
- Réfection du revêtement en enrobé bitumineux : correction des défauts existants et amélioration du système de drainage.

4. Calendrier des travaux

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

- Septembre 2025 : Préparation du site (marquage, élagage, si nécessaire).
- Septembre - octobre 2025 : Travaux de rénovation des tronçons en grave et mise en place des dispositifs d'évacuation des eaux.
- Octobre 2025 : Réfection du revêtement bitumineux et finalisation des travaux.
- Novembre 2025 : Réception des travaux et vérification finale.

5. Gestion de projet, suivi et justification des travaux

Le Groupement forestier Broye Vully, secondé par le bureau d'ingénieur forestier Ilex, prendrait en charge tout le travail administratif et de suivi de la réalisation des travaux, n'engendrant que très peu de charge de travail pour la commune.

La rénovation des routes forestières est indispensable pour :

- Garantir l'accessibilité des forêts afin de favoriser la régénération des peuplements.
- Assurer l'entretien des jeunes peuplements.
- Réduire les coûts d'exploitation forestière en facilitant la vidange des bois.
- Permettre une évacuation efficace des bois à port camion.
- Valoriser le bois de Rosset.

La participation financière de la Direction générale de l'environnement – Forêt, à hauteur de 70 % du coût des travaux, constitue un argument supplémentaire en faveur de la réalisation immédiate de ce projet.

6. Coût des travaux

Description	Montant
Honoraires du bureau Ilex (HT)	12'296
Travaux de génie civile (1300m à 100 CHF/m, HT)	130'000
Total intermédiaire HT	142'296
TVA (8.1%)	13'065
Total intermédiaire TTC	155'361
Réserve de risque (15% des travaux, arrondi)	19'639
Total sans subvention	175'000
Subvention cantonale (sera ajustée en fonction du coût réel des travaux)	- 122'500
Total des coûts pour la commune de Faoug	52'500

Il est à noter que le montant mentionné représente la fourchette haute du projet, tant au niveau du nombre de mètres des tracés que du coût au mètre.

7. Financement et amortissement de l'investissement

La commune dispose d'un fonds forestier, compte 9281.1, destiné à la rénovation et au renouvellement des infrastructures liées à la forêt. Ce fonds présente, à la clôture des comptes 2024, un montant à disposition de 43'276 CHF que la Municipalité propose d'utiliser dans le cadre du projet présenté.

Pour le solde éventuel, conformément à la grille imposée par le règlement sur la comptabilité des communes pour la rubrique « travaux de génie civil - route », l'amortissement des coûts du préavis peut se faire sur une période allant de 20 à 40 ans, tout écart à la durée de 40 ans devant être justifié.

S'agissant de routes forestières et non de routes classiques, un amortissement sur une période de 40 ans n'apparaît pas raisonnable car ce type d'infrastructure est largement plus sujet à détérioration. Par prudence, la Municipalité propose un amortissement sur une durée de 20 ans (minimum légal).

L'amortissement sera mis au budget et débutera l'année suivant la clôture du préavis, à priori en 2026.

8. Conclusion

Compte tenu des enjeux pour la pérennité et la mise en valeur des chemins forestiers, il est proposé au Conseil Communal d'accepter le présent préavis et d'autoriser l'exécution des travaux de rénovation des routes forestières du Bois de Rosset selon le planning prévisionnel indiqué.

La Municipalité propose au Conseil Communal :

- Vu le préavis N° 09/2025
- Ouï le rapport de la commission des Finances
- Ouï le rapport de la commission PaCom et urbanisme
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. D'accepter un crédit d'investissement d'un montant de 52'500 CHF pour la réalisation des travaux
2. D'accepter le financement de cet investissement par prélèvement sur le fonds forestier, compte 9281.1 pour le montant total disponible (43'276 à fin 2023)
3. D'accepter le financement de la différence entre les coûts effectifs et le montant disponible dans le fonds mentionné par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire
4. D'accepter la proposition d'amortissement sur une période de 20 ans
5. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation des travaux

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Johann Theux



La Secrétaire :



Laury Brünisholz